



A remplir sous peine de représailles

Par **Forge**, le **05/03/2009** à **16:16**

BonjourrrrrJ'habite dans un appartement loué par Partenord, sur Lille.rn(PARTENORD HABITAT est un Office Public d'Aménagement et de Construction créé par le Département du Nord.)rrrrJ'ai reçu récemment, et j'y ai répondu faute de temps avant que ne tombent les sanctions édictées, un formulaire me posant des questions tout à fait personnel sur mon salaire, ma situation maritale, mes revenus, etc.rrrnDans ce formulaire, il m'était explicitement indiqué que si je ne leur envoyais pas ce dernier, rempli en bonne et d  e forme avant une date pr  cise, il serait pris des mesures financi  res    mon encontre.rrrnEst-ce l  gal ?rrrrMerci de votre attentionrrnGilles

Par **frog**, le **05/03/2009**    **17:04**

Il me semble qu'effectivement, les offices HLM peuvent, en cas de non-transmission des documents attestant des revenus annuels, appliquer un loyer non-mod  r  . Dans les 30 euros le m  tre carr   si mes souvenirs sont bons.